

République Française • Département de l'Essonne • Chef-lieu de Canton

Hôtel de Ville

Place Gérard-Nevers / BP N° I 91141 Villebon-sur-Yvette Cedex

Tél.: 01 69 93 49 00 Fax: 01 60 10 43 54

courriel: votremairie@villebon-sur-yvette.fr Site Internet: www.villebon-sur-yvette.fr CPDP Arc Express Monsieur Jean-Luc MATHIEU Président 28 rue de Londres 75009 PARIS

Le Cabinet du Maire

Réf.: 11003

Objet : Projets de transport automatique "Réseau du Grand Paris" et "Arc Express" Le 3 janvier 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte de la motion votée à l'unanimité au cours de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre dernier.

En effet, la Municipalité de Villebon-sur-Yvette porte un très vif intérêt aux projets de transport automatique "Réseau du Grand Paris" et "Arc Express" et se permet d'attirer particulièrement votre attention sur l'importance que revêt pour elle, tant le développement des infrastructures routières et ferroviaires que l'amélioration des services de transport en commun existants, notamment la ligne B du RER qui détient le record d'irrégularité des transports ferrés en Ile de France.

Par avance, je vous remercie de l'attention que voudrez bien porter à la lecture de ce texte et espère que les points évoqués seront pris en considération dans la finalisation de ces études.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

A DIESSONIE

Dominique FONTENAILLE
Maire de VILLEBON-SUR-YVETTE
Conseiller Général de l'Essonne

P.J. Motion du 16/12/2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 16 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique FONTENAILLE, Maire, à la suite de la convocation adressée à chacun des Conseillers Municipaux et affichée le dix décembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités

Le Maire soussigné certifie que le compte-rendu du procès- verbal du Conseil Municipal a été affiché le 17 décembre à la porte de la mairie conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

D. FONTENAILLE

PRESENTS: M. FONTENAILLE, M. BATOUFFLET, Mme ROUSSEAU, M. GAUTIER, Mme BRIQUET, M. SIROT, Mme MARY, M. DA SILVA, Mme LE NEVEU, M. FANTOU, Mme RANC, M. CINOTTI, Mme BERT, M. LORIOT, Mme MARIE, Mme PIGNON, M. MAAS, Mme TEXIER, M. OLIVIER, Mme BEHAR, Mme COUVREUR, M. GAILHARDIS, M. BUISSET.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES: M. GUYADER procuration à M. CINOTTI, Mme DEWEERTD procuration à M. SIROT, M. FAVRY procuration à M. FONTENAILLE, Melle KOENIG procuration à M. GAUTIER, M. CHAUMER procuration à M. GAILHARDIS, M. BREZILLON procuration à Mme COUVREUR.

SECRETAIRE: M. OLIVIER.

MOTION

PROJETS DE TRANSPORT AUTOMATIQUE

« RESEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS » ET « ARC EXPRESS »

CONSIDERANT l'organisation de deux débats publics consacrés aux projets de métro automatique en rocade: « Réseau de Transport du Grand Paris » porté par la Société du Grand Paris d'une part, « Arc Express » porté par le Syndicat des Transports d'Ile de France d'autre part, se déroulant simultanément du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011,

CONSIDERANT les projets de développement de l'arc sud Francilien (Versailles – Saint Quentin en Yvelines - Saclay - Massy - Courtaboeuf - Orly) reconnus et portés tant par l'Etat à travers l'Opération d'Intérêt National que par les collectivités à travers le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France et le projet de territoire du Conseil Général, lesquels projets prennent corps localement au niveau des EPCI et

CONSIDERANT que ce grand territoire de développement nécessite une remise à niveau urgente des transports en commun existants de même qu'une liaison rapide et adaptée avec les autres pôles économiques de l'Ile de France,

CONSIDERANT que la Commune de Villebon-sur-Yvette, au côté des autres collectivités concernées par ces projets, se doit d'affirmer une position forte et argumentée dans ce débat compte tenu de son poids économique et de ses projets de développement tant en matière d'habitat que de nouvelles créations d'emplois,

Le Conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité, Mme BEHAR et M. BUISSET n'ayant pas pris part au vote,

Sur la nécessité d'améliorer et de renforcer les transports en commun existants :

- Rappelle la mobilisation permanente des usagers et des villes face à la détérioration accélérée des conditions de transport dans le RER B Sud qui détient aujourd'hui le record d'irrégularité des transports ferrés en lle de France (22%!);
- Demande expressément à tous les acteurs concernés que la réalisation du métro automatique en rocade ne se fasse pas au détriment du Plan de mobilisation pour les transports d'Ile de France;

- **Demande** que ce Plan de mobilisation soit complété par un « Plan de rattrapage et de modernisation des RER » intégrant, notamment, le doublement du tunnel entre Châtelet Les Halles et Gare du Nord ;
- Demande que le Parc d'activités de Courtaboeuf dont toutes les autorités reconnaissent la place capitale dans l'Opération d'Intérêt National soit enfin relié, dans un avenir très proche, au pôle des gares de Massy via un transport en Commun en Site Propre longeant l'autoroute A 10.

Sur les projets de transport en rocade « Réseau de Transport du Grand Paris » et «Arc Express » :

- Se réjouit du lancement d'une réflexion et d'un débat public sur les moyens les plus pertinents de réaliser un maillage moderne et adapté de transport en commun qui reliera les pôles d'habitat et d'emploi de l'Ile de France;
- Regrette toutefois la mise en concurrence des deux projets RTGP et Arc Express qui ne pourra que conduire à d'importants retards dans leur réalisation;
- Constate que le projet Arc Express ne concerne qu'indirectement les Essonniens puisqu'il a pour finalité de relier entre elles les zones denses d'habitat de la proche couronne parisienne ;
- Constate que le RTGP a une autre finalité, qui est de desservir également les territoires d'Île de France en devenir, dont le secteur de l'OIN Paris Saclay;
- Constate toutefois que ces deux projets sont parfaitement complémentaires et que les tracés envisagés coïncident sur plusieurs secteurs;
- S'inquiète du coût démesuré des deux projets cumulés 23 Mds € pour le RTGP et 6 Mds € pour Arc Express - parce que de tels investissements se feraient à coup sûr au détriment d'autres projets de transport de proximité tout aussi indispensables aux Franciliens;
- Demande pour ces raisons à la Société du Grand Paris et au Syndicat des Transports d'Ile de France de rapprocher leurs points de vue respectifs et de travailler à un projet de maillage unique mais complet de transport en commun automatique, rapide et confortable, qui permettra à la Région Capitale de maintenir son rang dans la compétition mondiale;
- Demande expressément à ce titre que soient maintenues la liaison et les gares de Versailles –
 Saclay Massy Orly prévues dans le RTGP, sans lesquelles le développement lié à l'Opération d'Intérêt National serait assurément remis en question;
- Demande que ce projet unique qu'il appelle de ses vœux soit doté de financements spécifiques qui n'obèrent pas l'indispensable amélioration des transports en commun existants ;
- Demande que la problématique des stationnements aux abords des nouvelles gares soit intégrée dans la réflexion sur le projet unique.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme, A Villebon-sur-Yvette, le 17 décempre 2010

Le Maire,